Accusé certifié exécutoire

VILLE DE LA FERTE-BERNARD par le préfet : 11/04/2024 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 28 mars 2024 Date d'affichage 28 mars 2024

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 19 + 10 procurations

votants 29

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE

Le DIX AVRIL à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents: M. Didier REVEAU, M. Eric PAPILLON, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Gérard GUESNE, Mme Françoise PELLODI, M. Emmanuel BOIS, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Delphine LETESSIER, M. Christophe BISI, Mme Marie DENONELLE, M. Nicolas GUILLARD, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Dominique MORANCE, Mme Olivia JAMAIN, Mme Sophie DOLLON, M. Franck POTAUFEUX, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMIN.

Excusés:

Mme Cécile KNITTEL, (Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)
Mme Sylvie SEQUEIRA, (Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)
M. Gaëtan THOMAS (Pouvoir donné à Françoise PELLODI)
Mme Bénédicte MARCHAIS, (Pouvoir donné à M Gérard GUESNE)
M. Nicolas CHABLE, (Pouvoir donné à M. Carl GUILLEMIN)

Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, (Pouvoir donné à Mme Christiane VAN RYSSEL)

Mme Marie-Hélène TROUILLOT, (Pouvoir donné à Audrey MAMONTEIL)
M. Thierry BODIN, (Pouvoir donné à M. Delphine LETESSIER)
M. Emmanuel VIGNERON, (Pouvoir donné à M. Eric PAPILLON)
M. Lionel COUTEMANCHE, (Pouvoir donné à M. Emmanuel BOIS)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Edith ALIX a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

VALIDATION DU FICHIER DES SUBVENTIONS VERSEES A DIVERSES ASSOCIATIONS

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport du Maire.

Considérant qu'il est important de rappeler le rôle essentiel que jouent les associations dans l'animation de la vie locale et surtout dans le développement du lien social, culturel et éthique entre les habitants.

Considérant que la commune entend soutenir encore cette année leurs actions et engagements.

Le Conseil municipal se prononcera sur les montants accordés aux diverses associations pour cette année 2024.

Après en avoir délibéré,

VALIDE le montant arrêté du fichier des subventions au budget primitif à hauteur de 333 000 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'exécution du fichier subvention.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29 Voix contre : 0 Abstention : 0

La Secrétaire de séance

Edith ALIX

Pour Copie conforme Le Maire, Didier REVEAU